

Constituante

Que se passe t-il en cas d'échec des différents référendums sur la constituante par exemple ?

Que se passe t-il en cas d'échec des différents référendums sur la constituante par exemple ?

Question de Cyr

Jean-Luc Mélenchon [s'est engagé le 23 février dernier à démissionner](#) en cas d'échec d'un référendum. Il l'explique par la formule suivante :

Je ne suis pas de ces présidents qui restent après avoir organisé des référendums qu'ils perdent. Je suis plus de Gaulle que Chirac.

Cela signifie que Jean-Luc Mélenchon respectera la volonté du peuple et démissionnera, comme De Gaulle en 1969 à la suite du [référendum sur la réforme du Sénat et la régionalisation](#) et n'imitera pas Chirac qui n'a pas démissionné à la suite de sa défaite au [référendum de 2005](#).

Référence ID de l'article : #1049

Auteur : CitronVert

Dernière mise à jour : 2017-04-13 11:26